

DOSSIER DE PRESSE

Un New Deal pour les CHU du futur



[@AssisesCHU](#)

[#AssisesHU16](#)

Table des matières

1. « CHU » : un label garant de l'égalité d'accès aux soins et de l'excellence sur tout le territoire.....	3
2. Les CHU, fers de lance de l'innovation et du progrès médical.....	5
3. Les CHU acteurs de la révolution de l'e-santé et de la formation 3.0..	7
4. « France University Hospitals » : le modèle CHU à l'international.....	9
5. Un CHU plus attractif pour les professionnels de santé..	10
6. En route pour les 15èmes Assises.....	11
7. Récapitulatif des 17 propositions..	12
8. Communiqué de presse..	14
9. Les trois conférences représentant les CHU.....	17

Un New Deal pour les CHU du futur

Moment privilégié de réflexion sur l'activité et le devenir des CHU, les 15èmes Assises nationales hospitalo-universitaires se dérouleront les 8 et 9 décembre 2016 à Toulouse. À cette occasion, les directeurs généraux, les présidents des commissions médicales d'établissement de CHU et les doyens des facultés de médecine dessineront le futur de ces établissements publics de santé de premier plan.

Leurs travaux ont été conduits en présence des personnalités du monde de la santé et des élus des collectivités territoriales, de Marisol Touraine, ministre des Affaires sociales et de la Santé, François Chollet, adjoint au maire en charge de la Recherche et de l'Enseignement supérieur représentant Jean-Luc Moudenc, maire de Toulouse, président de Toulouse Métropole, Michel Boussaton, représentant Carole Delga, présidente de la région Occitanie, Pyrénées-Méditerranée.

Cette rencontre biennale se déroule à un moment clé du calendrier, six mois après la création des Groupements Hospitaliers de Territoire (GHT) et six mois avant les élections présidentielles. Profitant de ces échéances pour enrichir le débat public sur les grands enjeux de santé, les responsables hospitalo-universitaires proposent un « New Deal » en lien avec la société civile.

Au cœur du « New Deal », 17 propositions visent à redessiner le modèle CHU dans ses dimensions enseignement, soin, recherche, innovation, près de 60 ans après ses ordonnances fondatrices.

Porteurs de valeurs humanistes et de solidarité, promoteurs d'une médecine d'excellence et moteurs de la santé de demain, les CHU évoluent au service des patients. Ainsi, dans le cadre des nouveaux territoires, ils veulent pouvoir garantir l'équité d'accès à des filières de soins d'excellence en mettant en œuvre des coordinations au sein des GHT et des stratégies de groupe au niveau interCHU.

Principaux contributeurs au progrès scientifique médical, les CHU appellent aussi de leurs vœux une révision des modalités de financement afin de sanctuariser cette activité distinctive porteuse de croissance économique.

Sous le label « France University Hospitals », les CHU se positionnent à l'international, exporter le savoir-faire français médical, technique et organisationnel et développer une offre ciblée à l'adresse des patients étrangers.

Le futur des CHU s'écrit aussi en version numérique. Pour accompagner l'essor d'une e-santé respectueuse des citoyens et dont les bénéfices sont partagés par tous, les CHU souhaitent créer des consortiums associant toutes les parties prenantes, académiques, entrepreneuriales, médicales... Le numérique révolutionne également la formation avec notamment les nouveaux centres de simulation que les CHU désirent ouvrir à l'ensemble des professionnels de santé hospitaliers et de ville.

Enfin le New Deal concernera aussi les professionnels de santé qui exercent en CHU. Pour renforcer l'attractivité des hôpitaux universitaires, les responsables plaident pour une révision de leurs statuts et une personnalisation de leurs carrières.

1. « CHU » : un label garant de l'égalité d'accès aux soins et de l'excellence sur tout le territoire

Dans le cadre des nouveaux territoires, les CHU veulent garantir l'équité d'accès à des filières de soins d'excellence en mettant en œuvre des coordinations au sein des GHT et des stratégies de groupe au niveau interCHU. Regards croisés du Pr Jean-Luc Dubois-Randé, président de la Conférence des doyens des facultés de médecine, du Pr Michel Claudon, président de la Conférence des présidents de commission médicale d'établissement (CME) de CHU et Jean-Pierre Dewitte, président de la Conférence des directeurs généraux de CHU.



Pr Jean-Luc Dubois-Randé

« Aujourd'hui la compétition est telle qu'il n'est plus possible de fonctionner en mode isolé. La formation des spécialistes et généralistes, et la promotion de la recherche requièrent une mutualisation des moyens et des compétences entre les CHU. A un niveau intra régional, les GHT ont créé un nouvel écosystème dans lequel nous allons partager l'excellence des soins, de la recherche et des plateaux techniques dans un continuum territorial. »

« Sur le plan médical, le nouvel enjeu est la réorganisation territoriale entre CHU et GHT pour permettre une meilleure structuration des parcours de soins, en particulier dans leurs dimensions recours et référence. Demain les médecins n'appartiendront plus à un seul service mais rejoindront des équipes territoriales qui interviendront au sein de pôles inter établissements. Cette évolution nécessite une réorganisation du temps médical et une anticipation des problèmes de démographie médicale.»



Pr Michel Claudon



Jean-Pierre Dewitte

« La vision CHU-centrique d'un super hôpital attaché à sa capitale régionale est dépassée. Avec le développement de la chirurgie ambulatoire et la réduction de la durée de séjour, de plus en plus de patients seront suivis à domicile ou hors des murs. Le CHU va sortir de son enceinte pour irriguer les territoires. Sa mission n'est plus alors de faire mais de promouvoir l'excellence en labellisant les bonnes pratiques et les expertises médicales là où elles se trouvent pour les mettre au service de la population. »

LES PROPOSITIONS

Les CHU au service de l'ensemble de la population

L'expertise des universités et des hôpitaux universitaires doit irriguer l'ensemble du territoire et mettre l'excellence au service de toutes les populations.

Proposition 4 : Renforcer la politique qualité et les démarches d'évaluation des parcours en associant les praticiens de ville et en impliquant les patients dans les missions de soins, enseignement et recherche

Proposition 5 : Créer un label CHU reconnaissant l'expertise d'équipes multisites, notamment dans le cadre des GHT, des maisons de santé pluri professionnelles et promouvoir la télémédecine

Proposition 6 : Promouvoir et mettre en œuvre une stratégie de groupe « CHU en réseau » sur les missions hospitalo-universitaires et sur la démographie médicale dans chaque région.

Proposition 7 : Intégrer les centres de lutte contre le cancer et les CHU dans des pôles territoriaux de cancérologie pour des projets médicaux communs, des parcours de soins cohérents et la diffusion des meilleures pratiques.

2. Les CHU, fers de lance de l'innovation et du progrès médical

Principaux contributeurs au progrès scientifique médical, les CHU appellent aussi de leurs vœux une révision des modalités de financement afin de sanctuariser cette activité distinctive porteuse de croissance économique.

Pr Jean-Luc Dubois-Randé : Si le financement de la recherche existe, sa redistribution est mal perçue. Il est crucial aujourd'hui de favoriser, avec une enveloppe financière dédiée, la recherche au niveau des jeunes universitaires et des jeunes praticiens hospitaliers. Une autre de nos faiblesses reste de mal caractériser les cohortes : nous ne savons pas retraiter et exploiter efficacement la masse de données cliniques, biologiques, et d'imagerie attachées à nos recherches au sein des IHU, DHU, FHU et autres structures liant soins, enseignement et recherche qui permettent de dynamiser la recherche depuis un concept fondamental jusqu'à une application chez l'homme. En ce qui concerne l'innovation, un inventeur trouve aujourd'hui peu de soutien ou d'accompagnement au sein du CHU. Pour exemple, les valves percutanées sont une invention française qui représente une avancée en cardiologie, mais nous avons été incapables de financer leur développement en France. Il est essentiel que nos CHU mettent en place des plateformes pour soutenir les inventeurs.

Pr Michel Claudon : Lors de la création des CHU en 1958, les moyens étaient donnés pour financer la mission de recherche des CHU. Or on assiste depuis une dizaine d'années à un décrochage de ces financements qui n'ont pas du tout suivi l'augmentation de la valorisation du soin. Les conséquences se font sentir sur le dynamisme des équipes de recherche. Le moyen d'y remédier est de sanctuariser le financement des structures fixes de la recherche, situées dans les CHU mais en réseau avec les territoires, et de solliciter des outils comme le programme investissement avenir PIA 3. Parallèlement, le financement de l'expertise tant sur le plan médical que de l'innovation est lui aussi un enjeu majeur. Les financements doivent permettre aux acteurs des CHU, qui souvent consacrent beaucoup de temps mal voire non valorisé à ces activités, de continuer à le faire et d'être reconnus pour leur contribution au progrès médical.

Jean-Pierre Dewitte : Le soutien financier à la recherche et à l'innovation est globalement insuffisant. Concernant l'innovation, un problème crucial se pose : celui d'un trop long délai d'intégration. Il faut trois ans en France pour valider une innovation contre six mois dans d'autres pays. Autre difficulté, l'inadaptation de nos activités innovantes à leur coût réel. Aujourd'hui, chaque fois que l'on utilise un robot pour réaliser un acte chirurgical, on perd de l'argent. Quant à la recherche indispensable pour offrir le meilleur soin à la population, elle ne peut être pratiquée que dans les CHU où se trouvent les patients et les équipes expertes. Or les crédits recherche octroyés aux CHU se sont érodés et il est essentiel de revenir à une nouvelle base de budget, de type ONDAM recherche, pour financer non seulement les projets mais les structures de recherche.

LES PROPOSITIONS

Les CHU, chercheurs – innovateurs, tirent vers le haut l'ensemble du système de santé

Proposition 8 : Développer les structures collaboratives de soins et recherche intra et inter-CHU par grandes thématiques liées aux parcours patient sur le modèle DHU-IHU

Proposition 9 : Développer le label CHU en matière de recherche, notamment au travers du CNCR (Comité National de Coordination de la Recherche), concentrer dans les CHU les financements des services-support et d'expertise, au service de l'ensemble du territoire

Proposition 10 : Créer une véritable politique d'innovation avec des CHU moteurs de l'écosystème (plateforme innovation du CHU, start-up), assurer son financement par une dotation dédiée de l'ONDAM et développer des équipements innovants par un fond d'amorçage.

3. Les CHU acteurs de la révolution de l'e-santé et de la formation 3.0

Le futur des CHU s'écrit aussi en version numérique. Pour accompagner l'essor d'une e-santé respectueuse des citoyens et dont les bénéfices sont partagés par tous, les CHU souhaitent créer des consortiums associant toutes les parties prenantes, académiques, entrepreneuriales, médicales... Le digital révolutionne également la pédagogie avec notamment les nouveaux centres de simulation ouverts à l'ensemble des professionnels de santé hospitaliers et de ville.

Pr Jean-Luc Dubois-Randé : Les facultés ont déjà fait le travail de l'intégration numérique. L'enseignement est de plus en plus dématérialisé, filmé, mis en ligne. Les examens et les évaluations se font essentiellement par tablettes. Le numérique fait partie du présent et de l'avenir de la formation. Et c'est également vrai pour le soin. Aujourd'hui, les maladies chroniques sont le plus souvent suivies à domicile et les usagers ont besoin de communiquer de façon beaucoup plus fluide avec les praticiens. Le CHU connecté doit s'inscrire dans cette dynamique.

Pr Michel Claudon : Les mentalités sont prêtes, la plupart des patients ont intégré les outils numériques de façon courante. Mais leur usage pénètre avec retard l'univers de la santé, sans doute pour des questions fondées sur la fiabilité des mesures et la sécurité des données. La connexion en direct, la possibilité pour chacun de suivre son propre parcours médical doivent être promues. Il faut accompagner le patient pour qu'il devienne acteur de son parcours de soin, comprenne les enjeux liés au progrès médical et s'associe aux recherches cliniques. Il pourrait même témoigner dans le cadre des formations de futurs médecins et professionnels de santé. Car nous apprenons beaucoup des patients.

Jean-Pierre Dewitte : Sur le numérique, nous accusons un retard phénoménal ! Pour parvenir à la synergie attendue des systèmes d'information des 135 GHT, il est indispensable de mettre en place une politique nationale d'uniformisation avec un identifiant unique par usager. Il nous faut aussi intégrer très rapidement la télémédecine. Il est évident qu'elle va générer des économies. Autres challenges auxquels nous sommes confrontés : l'informatisation des structures, l'utilisation des objets connectés pour ne pas être distancés par des pays tels que Japon ou en Corée. Nous avons la capacité de relever ce défi, à condition de travailler ensemble et de manière coordonnée.

LES PROPOSITIONS

Pour un CHU connecté

Proposition 11 : Construire le modèle français et européen des big data et de la santé numérique : labelliser les entrepôts de données ; mettre en place des consortiums entre CHU, partenaires académiques et industriels

Proposition 12 : Intégrer dans l'université toutes les formations aux métiers de la santé et assurer une formation pratique de qualité, notamment en ambulatoire

Proposition 13 : Diversifier les modalités de recrutement des professionnels de santé et favoriser la promotion professionnelle et les passerelles entre les cursus

Proposition 14 : Inclure la simulation dans les maquettes de formation initiale et continue de tous les professionnels de santé, publics et privés

Proposition 15 : Développer les outils numériques de formation initiale et continue des professionnels de santé

4. « France University Hospitals » : valoriser le modèle CHU à l'international

Sous le label « France University Hospitals », les CHU veulent se positionner à l'international, exporter le savoir-faire français médical, technique et organisationnel et développer une offre ciblée à l'adresse des patients étrangers.

Pr Jean-Luc Dubois-Randé : Notre savoir-faire qui s'appuie sur l'association soin-enseignement-recherche est une organisation que nous pouvons largement promouvoir. Ce modèle français, même s'il mérite d'être aménagé, n'a pas failli. Il produit du soin, de la recherche, de l'excellence ! Et l'université se sent vraiment partie prenante du label « France University Hospitals ». Le nouveau portail des CHU ouvert à l'international a été conçu dans cette idée, pour faciliter l'accès à nos formations aux étudiants étrangers et présenter notre offre de soins aux usagers d'autres pays.

Pr Michel Claudon : La première des choses est de remettre en avant le CHU comme l'outil de développement médical, de recherche et innovation, d'expertise et de le labelliser. Il importe de redonner une certaine fierté à porter le CHU et à promouvoir son label. Parce que le bilan est remarquable : les CHU prennent en charge 6 à 7% des patients du secteur public mais comptent pour plus de 40% de la valorisation. Ce qui montre leur technicité et la complexité des cas qu'ils traitent. Entre 2010 et 2014, les CHU sont à l'origine de 70 000 publications scientifiques. Ces atouts ne sont pas assez connus et doivent être promus en France et à l'étranger.

Jean-Pierre Dewitte : Etablissements publics, les CHU n'ont pas de culture commerciale. Nous avons un système de santé dont la qualité est reconnue dans le monde et nous devons apprendre à exporter nos formations, notre organisation, notre ingénierie à l'international. Et pour ce faire, nous saisissons l'opportunité de la loi Macron de créer une filiale CHU de France à même de proposer des prestations et de répondre à des appels d'offre à l'international. Dès la fin de l'année, nous disposerons d'un site internet qui permettra de proposer les offres de tous les CHU français à l'international.

LES PROPOSITIONS

France University Hospitals : une marque internationale

Le savoir-faire français, médical, technique et organisationnel est reconnu dans le monde. Des outils communs sont nécessaires pour l'exporter.

Proposition 1 : Créer la marque internationale « France University Hospitals » et une filiale commune assurant la veille et les réponses aux appels d'offre internationaux

Proposition 2 : Promouvoir l'accueil de patients étrangers en proposant une « charte pour l'accueil de patients étrangers » et en regroupant les offres disponibles sur une page Internet dédiée en anglais www.france-university-hospitals.fr

Proposition 3 : Créer un dispositif « Fellowship in French university hospitals » #my fellowship France university hospital

5. Un CHU plus attractif pour les professionnels de santé

Par son modèle, le CHU intègre l'ensemble des paramètres contribuant à la qualité des conditions d'exercice professionnel : équipe pluridisciplinaire, opportunité de formation permanente, visibilité d'un potentiel d'évolution. S'y ajoutent les atouts propres à sa dimension universitaire et régionale : équipes expertes dans quasiment toutes les spécialités, centres de simulation, plateaux techniques high tech, possibilité de conduire des projets de recherche. Cependant, il peine à attirer les jeunes talents, avec pour principales pierres d'achoppement : la charge de travail et le niveau de rémunération. Ce New Deal sera aussi l'occasion de réviser les statuts des professionnels de santé et de proposer une personnalisation des carrières.

« La question de la rémunération n'est pas la seule condition déterminante L'attractivité est un problème global et multifactoriel qui concerne aussi fortement la médecine libérale. La difficulté à recruter de jeunes médecins hospitaliers rejoint celle de motiver l'installation de médecins généralistes et de repeupler les déserts médicaux. Nous devons tenir compte du fait que la médecine est un exercice pluridisciplinaire qui comprend des gardes, avec les contraintes que cela suppose. Dans un contexte d'avancée sociale, la préservation de la vie personnelle du médecin est devenue une nécessité au même titre que son développement professionnel. En particulier quand les effectifs sont réduits et que la charge de travail individuelle s'en trouve impactée. La réflexion sur l'attractivité de l'exercice médical, nous oblige à repenser l'organisation humaine du CHU, pour co-concevoir, dans un dialogue renforcé avec chacun de nos praticiens, la trajectoire professionnelle qui répondra le mieux à ses attentes ».
Jean-Pierre Dewitte

LES PROPOSITIONS

Proposition 16 : Une évolution des statuts du personnel médical pour une carrière adaptée aux différents temps d'une vie professionnelle longue

- Proposer des valences universitaires junior sur des contrats de 5 ans
- Contractualiser avec chaque praticien pour reconnaître et lui permettre de mettre en œuvre ses compétences cliniques, scientifiques, pédagogiques, managériales
- Mettre en valeur l'expertise sénior sur les fonctions transversales (simulation, éthique, relations internationale, information médicale)

Proposition 17 : Une évolution des statuts du personnel non médical pour le développement de nouvelles compétences et nouveaux métiers

- valoriser les parcours de formations et les pratiques avancées
- introduire des compléments de rémunération pour sujétions particulières, et développer enfin le télétravail

6. En route pour les 15èmes Assises Nationales Hospitalo-Universitaires...

« L'occasion de repenser nos enjeux, nos valeurs, ce que nous sommes et ce que nous souhaitons être »



Yann Bubien, vice-président de la Conférence des directeurs généraux de CHU, coordonnateur des 15èmes Assises et directeur général du CHU d'Angers

« Au-delà du calendrier électoral, les Assises sont aussi l'occasion de repenser nos enjeux, nos valeurs, ce que nous sommes et ce que nous souhaitons être dans les années qui viennent. A savoir, comment les CHU se positionnent en termes de recherche, d'innovation et d'expertise, comment leur mission doit être repensée sur le plan national avec l'apparition des GHT et de quelle façon ils sont prêts à accompagner les grands changements déjà en œuvre. L'une des priorités pour les CHU aujourd'hui est de s'inscrire pleinement et activement dans la révolution numérique à travers la télémédecine, la téléconsultation, le big data. Un autre défi important est de porter la marque CHU à l'international, notamment à travers le concept nouveau de "France University Hospital "»

7. Récapitulatif des 17 propositions

Proposition 1 : Créer la marque internationale « France University Hospitals » et une filiale commune assurant la veille et les réponses aux appels d'offre internationaux

Proposition 2 : Promouvoir l'accueil de patients étrangers en proposant une « charte pour l'accueil de patients étrangers » et en regroupant les offres disponibles sur une page Internet dédiée en anglais www.france-university-hospitals.fr

Proposition 3 : Créer un dispositif « Fellowship in French university hospitals » #my fellowship France university hospital

Proposition 4 : Renforcer la politique qualité et les démarches d'évaluation des parcours en associant les praticiens de ville et en impliquant les patients dans les missions de soins, enseignement et recherche

Proposition 5 : Créer un label CHU reconnaissant l'expertise d'équipes multisites, notamment dans le cadre des GHT, des maisons de santé pluriprofessionnelles et promouvoir la télémédecine

Proposition 6 : Promouvoir et mettre en œuvre une stratégie de groupe « CHU en réseau » sur les missions hospitalo-universitaires et sur la démographie médicale dans chaque région.

Proposition 7 : Intégrer les centres de lutte contre le cancer et les CHU dans des pôles territoriaux de cancérologie pour des projets médicaux communs, des parcours de soins cohérents et la diffusion des meilleures pratiques

Proposition 8 : Développer les structures collaboratives de soins et recherche intra et inter-CHU par grandes thématiques liées aux parcours patient sur le modèle DHU-IHU

Proposition 9 : Développer le label CHU en matière de recherche, notamment au travers du CNCR (Comité National de Coordination de la Recherche), concentrer dans les CHU les financements des services-support et d'expertise, au service de l'ensemble du territoire

Proposition 10 : Créer une véritable politique d'innovation avec des CHU moteurs de l'écosystème (plateforme innovation du CHU, start-up), assurer son financement par une dotation dédiée de l'ONDAM et développer des équipements innovants par un fond d'amorçage.

Proposition 11 : Construire le modèle français et européen des big data et de la santé numérique : labelliser les entrepôts de données ; mettre en place des consortiums entre CHU, partenaires académiques et industriels

Proposition 12 : Intégrer dans l'université toutes les formations aux métiers de la santé et assurer une formation pratique de qualité, notamment en ambulatoire

Proposition 13 : Diversifier les modalités de recrutement des professionnels de santé et favoriser la promotion professionnelle et les passerelles entre les cursus

Proposition 14 : Inclure la simulation dans les maquettes de formation initiale et continue de tous les professionnels de santé, publics et privés

Proposition 15 : Développer les outils numériques de formation initiale et continue des professionnels de santé

Proposition 16 : Une évolution des statuts du personnel médical pour une carrière adaptée aux différents temps d'une vie professionnelle longue

- Proposer des valences universitaires junior sur des contrats de 5 ans
- Contractualiser avec chaque praticien pour reconnaître et lui permettre de mettre en œuvre ses compétences cliniques, scientifiques, pédagogiques, managériales
- Mettre en valeur l'expertise sénior sur les fonctions transversales (simulation, éthique, relations internationale, information médicale)

Proposition 17 : Une évolution des statuts du personnel non médical pour le développement de nouvelles compétences et nouveaux métiers

- valoriser les parcours de formations et les pratiques avancées
- introduire des compléments de rémunération pour sujétions particulières, et développer enfin le télétravail

8. Communiqué de presse



INVITATION A LA CONFERENCE DE PRESSE

Dans le cadre des 15èmes Assises Nationales Hospitalo-Universitaires qui se tiendront à Toulouse, les 8 et 9 décembre 2016

autour du thème « Un New Deal pour les CHU du futur »

Professeur Jean-Luc Dubois-Randé, Président de la Conférence des doyens des facultés de médecine

Monsieur Jean-Pierre Dewitte, Président de la Conférence des directeurs généraux de CHU

Professeur Michel Claudon, Président de la Conférence des présidents de commission médicale d'établissement de CHU

ont le plaisir de vous convier à la rencontre avec la presse, vendredi 9 décembre à 10h00

salle presse des Assises – Centre de congrès Pierre Baudis - 11, esplanade Compans-Caffarelli - 31000 Toulouse

A cette occasion, les responsables hospitalo-universitaires présenteront en avant-première leurs propositions ainsi que les chiffres clés des CHU

Vous trouverez ci-dessous le communiqué résumant les enjeux de cette rencontre biennale.

Restant à votre disposition pour toute précision, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs

Marie-Georges Fayn

Communication de la Conférence des directeurs généraux de CHU

06 84 81 59 82 – www.reseau-chu.org – infos@reseau-chu.fr

Programme des 15èmes Assises Nationales Hospitalo-Universitaires

Pour un «New Deal » des CHU : XVèmes Assises nationales hospitalo-universitaires

Un New Deal pour les CHU du futur ! Temps fort dans la vie **des CHU de France**, les **15èmes Assises Nationales Hospitalo-Universitaires** se tiendront à **Toulouse** les **8 et 9 décembre 2016** au Centre de congrès Pierre Baudis. À cette occasion, les directeurs généraux, les présidents des commissions médicales d'établissement de CHU et les doyens des facultés de médecine dessineront **le futur** de ces établissements publics de santé de premier plan.

Cette rencontre biennale se déroule à un moment clé du calendrier, six mois après la création des Groupements Hospitaliers de Territoire (GHT) et six mois avant les élections présidentielles. Profitant de ces échéances pour enrichir le débat public sur les grands enjeux de santé, **les responsables hospitalo-universitaires proposent un « New Deal » en lien avec la société civile.**

Un programme organisé autour de 5 axes prioritaires

1. Le modèle CHU de France à l'international à travers la marque "France University Hospitals".
2. Les CHU garants de l'excellence sur tout le territoire, au service de l'ensemble de la population.
3. Les CHU, fers de lance de l'innovation et du progrès médical, en demande de financements pérennes pour leur Recherche et Développement
4. Les CHU acteurs de la révolution de l'e-santé et de la formation 3.0
5. Un CHU plus attractif encore pour les personnels médicaux et paramédicaux.

Durant ces deux journées de congrès, les personnalités du monde de la santé et les élus des collectivités territoriales prendront la parole :

- **Marisol Touraine**, ministre des affaires sociales et de la santé ou son représentant,
- **François Chollet**, Adjoint au Maire en charge de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur représentant Jean-Luc Moudenc, maire de Toulouse, président de Toulouse Métropole
- **Michel Boussaton**, représentant Carole Delga, présidente de la région Occitanie, Pyrénées-Méditerranée.

Un focus portera sur les expériences internationales tant dans le domaine du management que de l'architecture hospitalière avec :

- **Normand Rinfret**, président-directeur général du centre universitaire de santé McGill,
- **Elvire Aronica**, déléguée adjointe aux affaires européennes et internationales, Ministère des affaires sociales et de la santé, Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social, Ministère des familles, de l'enfance et des droits des femmes, Secrétariat général des ministères chargés des affaires sociales.
- **Santiago Rabanal Retolaza**, directeur général du CHU Cruces de Bilbao
- **David Entibi**, directeur de la publication « Architecture hospitalière »

L'expertise industrielle viendra enrichir les débats avec la participation de

- **Agnès Paillard** présidente d'Aérospatiale valley
- **Alban Van Landeghem**, Life sciences business consultant Pharmd - Dassault Systemes

Les succès de l'innovation hospitalo-universitaire...

- **Pr José Sahel**, directeur de l'Institut de la vision

L'innovation en santé...

- **Pr Jean-Yves Fagon**, délégué ministériel à l'innovation en santé
- **Pr François Lemoine**, conseiller santé, recherche et formation médicales, ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche
- **Pr Stanislas Lyonnet**, Directeur de l'institut hospitalo-universitaire Imagine

Le plan France médecine génomique 2025...

- **Pr Christian Thuilliez**, conseiller enseignement, recherche au ministère des affaires sociales et de la santé
- **Franck Lethimonnier**, directeur de l'institut technologies pour la santé

Des CHU à la fois acteurs et moteurs de leur environnement : 17 propositions pour un New Deal

A l'issue de ces deux journées, les CHU présenteront **17 propositions, au cœur du « New Deal »** qui vise à redessiner le modèle CHU dans ses dimensions enseignement, soin, recherche, innovation, près de 60 ans après les ordonnances fondatrices de 1958. Porteurs des valeurs humanistes et de solidarité, promoteurs d'une médecine d'excellence et moteurs de la santé de demain, les CHU évoluent en continu au service des patients.

En savoir plus sur les Assises nationales hospitalo-universitaires

Rendez-vous biennal des CHU, les Assises offrent aux responsables des hôpitaux universitaires l'occasion de réfléchir à l'avenir des CHU. Ensemble, ils élaborent des recommandations pour permettre aux CHU de relever les défis liés à leurs missions de soins, d'enseignement, de recherche et d'innovation et d'assurer leurs nouvelles responsabilités en tant que pivots d'une organisation sanitaire territoriale et en tant que modèles référents à l'international.

Rétrospective

2014 : « Le CHU, les nouveaux territoires », 14èmes Assises Hospitalo-Universitaires de Marseille

2012 : « Nouveau patient, Nouveau CHU », 13èmes Assises Hospitalo-Universitaires de Bordeaux

2010 : « Le management de l'enseignement, de la recherche et de l'innovation en CHU », 12èmes Assises Hospitalo-Universitaires de Lyon

2008 : « Nouveau CHU », 11èmes Assises Hospitalo-Universitaires de Lille

2007 : « Le CHU porteur d'avenir : nouvelles compétences, nouveaux métiers, nouvelles organisations, nouvelles technologies », 10èmes Assises de Marseille

2005 : « Principes et modalités d'évaluation adaptés à l'activité, aux missions spécifiques des CHU et à leur rôle de premier plan dans le système de santé français », 9èmes Assises de Strasbourg

2003 : « Gouvernance des hôpitaux en France et en Europe », 8èmes Assises à Nice

2001 : « Définition des missions de base des CHU », 7èmes Assises de Montpellier

9. Les trois conférences représentant les CHU

La Conférence des Doyens des Facultés de Médecine



Garante de la qualité et du bon fonctionnement de l'enseignement médical, la Conférence de Doyens des Facultés de Médecine a pour vocation de promouvoir, défendre et améliorer la qualité de la formation initiale et continue de tous les médecins. Au carrefour de tous les aspects de la pratique médicale, elle veille au développement de la recherche médicale au sein des facultés de médecine, dans l'objectif d'améliorer les soins délivrés aux patients.

Partie prenante du paysage médical français, la Conférence des Doyens de Facultés de Médecine construit, grâce à ses trois missions (formation, enseignement, recherche), la médecine de demain. La Conférence des Doyens de Facultés de Médecine est une instance consultative de ses deux Ministères de Tutelle et des autorités de santé (HAS). Forte de cette légitimité et de son expertise, elle rend des avis sur les adaptations nécessaires à l'évolution des études médicales en lien avec les progrès de la science. Ses propositions influencent donc concrètement l'organisation de l'offre de soins : démographie médicale, répartition des enseignements, agrément des services formateurs, critères d'affectation des postes, etc.

Président de la Conférence des Doyens des Facultés de médecine

Pr Jean-Luc Dubois-Randé, doyen de la Faculté de Médecine de Créteil

Université Paris Est Créteil Val de Marne

Faculté de Médecine

8, rue du Général Sarrail

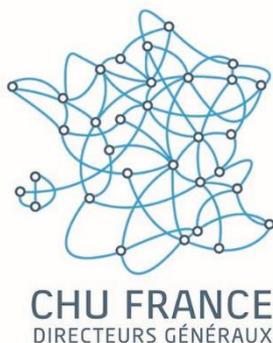
94010 Créteil Cedex

<http://www.medecine.univ-lorraine.fr/conf-doyens/index.html>

@doyensmed

jean-luc.dubois-rande@u-pec.fr - Tél. : 01 49 81 36 12 -

La Conférence des Directeurs Généraux de CHU



La Conférence est l'Assemblée des Directeurs Généraux. Elle intervient pour améliorer le service rendu au malade et le fonctionnement des 32 CHU. Elle a pour vocation de promouvoir et de défendre les atouts et spécificités des hôpitaux universitaires.

Force de proposition et d'analyse, la Conférence est porteuse d'initiatives et de projets expérimentaux. Elle remplit également une mission d'information et d'alerte auprès des autorités de tutelle et du public sur les conditions de mise en œuvre de la politique de santé dans les CHU.

La Conférence assure une fonction de veille réglementaire sur tous les textes en préparation ayant une incidence sur la gestion des CHRU. Enfin, la Conférence coordonne son action avec la Fédération Hospitalière de France, la Conférence des Présidents de CME des CHU et la Conférence des Doyens.

Fondée en 1970, la Conférence est constituée en association type loi 1901. **Elle est dirigée par un bureau, élu pour trois ans.**

Président de la Conférence des Directeurs Généraux de Centres Hospitaliers Régionaux et Universitaires

Monsieur Jean-Pierre Dewitte

Directeur Général du CHU de Poitiers
CHU de Poitiers - 2 rue de la Milétrie - CS 90577
86021 POITIERS cedex

<http://www.reseau-chu.org/directeurs-generaux/dg.conference@chu-poitiers.fr> - annie.soyez@chu-poitiers.fr - Tél : 06 31 99 42 84



La conférence des Présidents de Commissions Médicales d'Etablissement (CME) de CHU

Instance nationale représentative de tous les praticiens hospitalo-universitaires ou hospitaliers, titulaires ou non exerçant en Centres Hospitalo-Universitaires, la Conférence réunit les Présidents et des Vice-Présidents des Commissions Médicales d'Etablissement (CME) des CHU français. Chaque président est élu pour

un mandat de 4 ans par la CME du CHU où il exerce.

La Conférence représente l'ensemble des médecins exerçant en CHU auprès du Ministère de la Santé et des Affaires Sociales et de ses directions centrales, du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, du Haut Conseil pour l'Avenir de l'Assurance Maladie et des grandes agences nationales en santé. La Conférence nourrit de ses réflexions et propositions le débat législatif et réglementaire.

Ses missions : Promouvoir les missions spécifiques des CHU : Soins, Enseignement et Recherche ; accompagner les praticiens des CHU dans la mise en œuvre des réformes hospitalières ; promouvoir la Recherche Clinique et la Cancérologie dans les CHU et en territoire ; animer des débats de société sur la santé et plus spécifiquement sur la place des CHU dans l'organisation des soins, l'expertise et l'innovation.

Président de la Conférence des Présidents de CME de CHU

Professeur Michel Claudon
CHRU de Nancy - Hôpital Central
29, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny - 54000 NANCY
m.claudon@chu-nancy.fr – Tel : 03 83 85 13 95

Relations presse

Marie-Georges Fayn - 06 84 81 59 82 - infos@reseau-chu.fr

Betty Mamane - 01 78 12 21 92 - betty.mamane@izeos.fr